



## PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### FLASH INFO – Mise à jour le 10/10/2022

#### SERVICE DE DEMANDE EN LIGNE ANEF (Administration numérique des étrangers en France)

Depuis 2020, les démarches « séjour » sont progressivement dématérialisées. Vous pouvez déposer votre demande de titre sur internet si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Bénéficiaire du regroupement familial (avec procédure OFII préalable)
- Changement de situation (adresse et état civil)
- Citoyen de l'Union Européenne et membre de famille
- Duplicata
- Document de circulation pour enfant mineur
- Étranger né en France
- Étudiant étranger (y compris bénéficiaire d'un VLS-TS)
- Famille de français (UNIQUEMENT : conjoint par mariage, parent d'enfant français, enfant de français, ascendant de français ou de son conjoint)
- Passeport talent et membre de famille
- Bénéficiaire de la protection internationale et membre de famille (sauf apatride)
- Titre de voyage du bénéficiaire de la protection internationale
- Travailleur saisonnier
- Visiteur
- NOUVEAU : Vulnérabilité (victime de la traite des êtres humains, bénéficiaire d'une ordonnance de protection, mineur confié à l'ASE avant 16 ans)

Il n'est plus nécessaire de vous déplacer. Toutes les démarches sont accessibles depuis un portail unique sur lequel vous disposez d'un compte usager qui vous permet de suivre en temps réel l'avancée de votre dossier :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>

## PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR VIE PRIVÉE ET FAMILIALE

Pour déposer un dossier de première demande de titre de séjour vie privée et familiale **pour une procédure qui n'est pas encore dématérialisée, vous devez télécharger le formulaire** disponible à l'adresse suivante :

<https://www.nord.gouv.fr/>

*Démarches → Étrangers dans le Nord → Autres titres et documents de séjour des étrangers → Modalités de dépôt des dossiers & retrait des titres de séjour et de voyage – arrondissement de Lille*

Et l'envoyer par e-mail, accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante :

[pref-rdv-etrangers@nord.gouv.fr](mailto:pref-rdv-etrangers@nord.gouv.fr)

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

## DÉMARCHES PAR VOIE POSTALE

Si votre demande concerne l'une des catégories suivantes :

- **Changement de statut** (si vous demandez un changement de statut vers un titre de séjour prévu sur l'ANEF, vous pouvez déposer votre demande en ligne → voir première page)
- **Immigration professionnelle** (salarié, travailleur temporaire, entrepreneur-profession libérale...) | 1<sup>ère</sup> demande et renouvellement
- **Retraité** | 1<sup>ère</sup> demande et renouvellement
- **Renouvellement de carte valable 10 ans**
- **Renouvellement d'un titre de séjour portant mention vie privée et familiale** (dont malades et accompagnants de malades et réfugiés / protection subsidiaire)

Vous devez télécharger le dossier correspondant à votre situation à l'adresse suivante :

<https://www.nord.gouv.fr/>

*Démarches → Étrangers dans le Nord → Autres titres et documents de séjour des étrangers → Modalités de dépôt des dossiers & retrait des titres de séjour et de voyage – arrondissement de Lille*

Et l'envoyer, accompagné des pièces justificatives demandées, **par lettre recommandée** à :

Préfecture du Nord – DII  
Bureau de l'admission au séjour  
12, rue Jean Sans Peur  
CS 20003  
59039 LILLE CEDEX

## VOTRE RÉCÉPISSÉ, AUTORISATION PROVISOIRE DE SÉJOUR OU ATTESTATION DE PROLONGATION ANEF ARRIVE À EXPIRATION DANS UN MOIS ET VOUS SOUHAITEZ EN DEMANDER LE RENOUELEMENT

Vous devez demander le renouvellement de votre document sur internet :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/renouvellement-recepisse-adp-anef-aps>

## TITRES DE SÉJOUR FABRIQUÉS

Vous recevrez une convocation par SMS en général une semaine à l'avance. Il est impératif de respecter les dates et les heures proposées.

Afin de bien recevoir la convocation, pensez à nous prévenir de tout changement de numéro de téléphone.

Si vous avez manqué votre rendez-vous et souhaitez en demander un nouveau, vous pouvez nous saisir par e-mail, à l'adresse suivante :

[pref-titres-etrangers@nord.gouv.fr](mailto:pref-titres-etrangers@nord.gouv.fr)

## ASILE : accueil uniquement sur présentation d'une convocation

- Si vous souhaitez prendre RDV au GUDA, vous devez vous pré-enregistrer auprès de la plateforme de premier accueil Coallia (SPADA) joignable par téléphone à partir de 9h du lundi au vendredi au 03 28 55 12 43 ;
- Afin de limiter au maximum les déplacements en préfecture, le renouvellement des attestations de demande d'asile s'effectue désormais par voie postale.

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/>

### NOUS CONTACTER

Vie privée et familiale : [pref-etrangers@nord.gouv.fr](mailto:pref-etrangers@nord.gouv.fr)

Passeport talent, entrepreneur, profession libérale : [pref-immigration-professionnelle@nord.gouv.fr](mailto:pref-immigration-professionnelle@nord.gouv.fr)

Salarié, travailleur temporaire : [pref-travailleurs-etrangers@nord.gouv.fr](mailto:pref-travailleurs-etrangers@nord.gouv.fr)

Étudiant étranger : [pref-etudiants-etrangers@nord.gouv.fr](mailto:pref-etudiants-etrangers@nord.gouv.fr)

Bénéficiaire de la protection internationale, citoyen UE, étranger malade, DCEM : [pref-dcsp@nord.gouv.fr](mailto:pref-dcsp@nord.gouv.fr)

---

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 : 03 20 30 54 28